



Histoires de séduction Les belles invasives ! par Philippe Sornette

Envahissant ou invasif ? L’homme a de tous temps favorisé l’importation d’espèces végétales exotiques. Ainsi en est-il du Robinier faux acacia, importé volontairement pour enrichir ses jardins, puis planté pour fabriquer ses outils et pérenniser ses infrastructures.

Le devenir des espèces importées est très variable. On estime que 10% d’entre elles survivent quelque temps là où elles ont été introduites. Parmi celles-ci, 10% (= 1 % des espèces introduites) seulement se reproduisent et s’intègrent très progressivement à la flore locale, contribuant ainsi à la biodiversité de leur nouveau milieu. On les qualifie d’espèces “naturalisées”. Mais environ 10% des espèces qui se naturalisent (0,1 % des espèces introduites) s’adaptent si bien à leurs nouvelles conditions de vie que leur prolifération dans les milieux naturels conduit à des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes. On les dit alors “invasives”.

On peut donc définir une espèce invasive comme une espèce allochtone (non autochtone), importée, envahissante et susceptible de provoquer des nuisances à l’environnement et/ou à la santé humaine ou animale si, a fortiori, elle est toxique ou allergénique. Selon les listes du Conservatoire et Jardins Botaniques de Nancy, on dénombre actuellement en Lorraine 71 espèces végétales invasives, dont 17 sont des invasives avérées, 36 des invasives potentielles et 16 des espèces à surveiller.



Le splendide feuillage du robinier faux-acacia et ses non moins remarquables épines

Revenons au Robinier faux-acacia : c’est un arbre vigoureux, robuste, capable de résister au froid et à la sécheresse, mellifère, dont le bois souple et résistant devient pratiquement imputrescible bien sec, et enfin son système racinaire fixe les sols mobiles. Comme il est capable de fixer l’azote atmosphérique, il peut ainsi se développer sur des sols très pauvres, et c’est l’arbre parfait pour stabiliser les ballasts des voies ferrées fraîchement construites, les talus des routes, les bords des canaux, les décharges de carrières et de mines. On le plante aussi pour la qualité du miel, dit “d’acacia”, qu’en tirent les abeilles, pour en faire des piquets de parc, des pièces de charonnage ou de petite charpente, des échelles ou encore pour l’utiliser, malgré ses longues épines, comme bois de chauffage...

Plantes invasives (suite)

Très vite ses peuplements deviennent quasiment mono spécifiques, empêchant la croissance des espèces indigènes par ses racines superficielles, ou limitées à quelques espèces nitrophiles (gourmandes en azote) en raison de la grande richesse en azote de la litière qu'il produit. Il conduit ainsi à une perte de biodiversité, modifie les écosystèmes où il s'est naturalisé et devient envahissant.

Ainsi répond-il parfaitement à cette définition d'espèce invasive, d'autant plus que son écorce, son bois et ses graines contiennent de la robine, protéine toxique pour l'homme. Il est l'une des espèces végétales invasives avérées de notre région, souvent l'unique élément de la strate arborescente de parcelles entières, n'abritant plus qu'un tapis herbacé très pauvre et quelques arbustes.



La Balsamine de l'Himalaya (ci-contre) ne passe pas inaperçue par son port altier de plus d'un mètre et la grande taille de ses fleurs colorées.

L'élodée du Canada (ci-dessous), splendide algue nord-américaine comme son nom l'indique, donne à certains de nos ruisseaux des allures de contes de fées, avec ses longues chevelures de sirènes ondulant souplement au vent des courants aquatiques. Mais son tapis vert ombrage le fond des ruisseaux, empêchant la croissance des autres végétaux aquatiques. Elle ralentit les cours d'eau et provoque leur envasement. Ainsi, elle modifie considérablement les habitats naturels de nos ruisseaux. Elle est apparue dans notre région dans les années 1980.



Le buddleia de David (ci-dessous), ou arbre à papillons, d'origine chinoise, est très prisé des jardiniers amateurs souhaitant un jardin « bio » peuplé d'insectes. En effet, cet arbuste très esthétique de par ses inflorescences en grappes de couleur violette, attire nombre de papillons. Mais dans notre région, il constitue une impasse pour ses hôtes, car il bloque le cycle de reproduction de nos papillons : leurs chenilles ne se nourrissent pas de ses feuilles !



Sans parler du fameux ragondin, dénommé myocastor en pelleterie (une élégante ne peut songer à se revêtir d'une fourrure de rat, voyons) ! Cet animal a envahi toute notre région en quelques années, après plusieurs décennies de stagnation de ses populations échappées des élevages européens.



Or il est soupçonné d'être potentiellement un puissant sapeur des ouvrages de digues et autres canaux de par ses activités de creusement. Mais comment ne pas craquer devant son minois et les touchantes scènes de famille qu'il nous offre ? ! ?

Plantes invasives (suite et fin)

L'Union Mondiale pour la Nature (UICN) considère les invasions biologiques, qu'elles soient animales ou végétales, comme la deuxième cause, après la destruction des habitats, de la régression de la biodiversité dans le monde et estime que 42% des espèces actuellement incluses dans la liste rouge des espèces en danger d'extinction dans le monde, sont menacées par des espèces invasives. Les rapides modifications climatiques actuelles vont-elles relativiser leur impact en provoquant une hausse brutale du nombre d'espèces menacées localement ? Donc en noyant les 42 % concernés dans une masse bien plus grande d'espèces à problèmes ? Ou bien les plantations expérimentales menées dans nos forêts d'essences ligneuses exotiques plus résilientes que nos espèces autochtones fortement amoindries (épicéa, orme, frêne ou même récemment hêtre), vont-elles répondre à l'attente de nos sylviculteurs et se naturaliser sans envahir nos forêts ? La question est ouverte et oppose frontalement les spécialistes adeptes des deux théories : adapter rapidement la forêt aux modifications climatiques ou laisser le milieu forestier se rééquilibrer lentement... Ici réside la question de fond pour notre territoire dans les décennies à venir ! Et qui impactera profondément nos paysages et notre qualité de vie. Si les espèces invasives sont responsables de 42 % des menaces de disparition d'autres espèces, l'introduction d'essences ligneuses allochtones, c'est-à-dire d'arbres exotiques, sera-t-elle la solution au dépérissement de nos forêts soumises aux modifications qu'entraîne le bouleversement climatique ? Ou bien, à l'instar du Robinier faux-acacia, va-t-elle créer de nouveaux biotopes très appauvris, provoquant ainsi la disparition de centaines et de milliers d'espèces fongiques, végétales et animales étroitement liées à nos arbres et qui constituent toute la structure de notre humus forestier ? Or ces dernières sont les garantes du rôle de château d'eau de nos forêts, qu'elles soient sur le sol gréseux du Piémont vosgien ou sur le sol marneux du Pays des Étangs.



Big Data, Open Data... et nos données personnelles, alors ?

par Jean-Michel Clerget

Vous l'ignorez peut-être (et comment dans ce cas vous en vouloir?) mais la principale activité des GAFAs (vous savez, ces grandes entreprises internationales qui ont pour nom Amazon, Google et consorts), c'est de constituer d'immenses bases de données dans d'énormes centres informatiques puis de mettre au point de puissants outils afin de faire tout dire à ces données. Ces entreprises vous offrent des services « gratuits » pour ainsi mieux vous connaître, non pas bien sûr pour vous être sympathique mais uniquement aux fins d'utiliser ou de vendre les connaissances acquises. Cela s'appelle le Big Data (traduction : « grosses données »), mais surtout du traitement de masse de données monstrueuses permettant ensuite d'aller rechercher par recoupement les plus petits détails qui permettront de mieux vous cerner. Objectif principal de tous ces efforts : vous pousser à la consommation en jouant sur les cordes les plus sensibles de chacun d'entre nous. Le Big Data ne doit pas être confondu avec l'Open Data qui a un tout autre but, louable celui-là, qui est de mettre à disposition de tous des données expurgées (en théorie) de tout détail personnel afin de permettre d'imaginer et réaliser des services au public, en principe (et souvent) gratuits, parfois payants mais d'un intérêt certain. Un exemple : exploitation des données des services techniques d'une ville pour permettre de développer une application à destination des personnes à mobilité réduite optimisant leur trajet dans la ville par utilisation de trottoirs sur-baissés et de feux tricolores adaptés. La mise à disposition de données en Open Data met en principe en application les règles RGPD édictées pour la protection de nos données personnelles ; les données sont par définition « ouvertes » et donc vérifiables par chacun d'entre nous. Coté Big Data, le secret des affaires règne et permet très difficilement de s'assurer que la protection est respectée. D'où l'idée récente de nos gouvernants européens de garder un œil sur les entrepôts de données du futur en les installant si possible en Europe. A suivre de près...



L'accessibilité numérique

Questions de vocabulaire...

Par Marc Nonnenmacher

(Sources BNF. Commission numérique accessible, Association LISY)

Le Contexte... En France, 9,6M de personnes sont concernées par un handicap, durable ou temporaire. L'accessibilité numérique est un ensemble de règles et de bonnes pratiques qui permettent aux personnes en situation de handicap d'accéder librement aux outils numériques avec les moyens qui sont les leurs. Si nous sommes habitués au traditionnel couple souris clavier, aux tablettes ou smartphones pour accéder au monde numérique, certaines personnes ont besoin de technologies d'assistance pour compenser leurs difficultés (lecteurs d'écran, logiciels de zoom, claviers adaptés ou headsticks par exemple). L'accessibilité a vocation à rendre les outils numériques perceptibles, compréhensibles et navigables sans discrimination.

Au-delà des obligations légales, la prise en compte de l'accessibilité numérique participe à l'inclusion des personnes handicapées dans la société.

Que dit la législation...

La loi Française impose l'obligation d'accessibilité aux :

- Services de communication publique en ligne des services de l'État.
- Applications utilisées par les agents publics en situation de handicap (intranet, extranet et applications mobiles).
- Collectivités territoriales et établissements publics qui en dépendent.
- Acteurs du privé sous condition de chiffre d'affaires.
- Organismes délégataires d'une mission de service public.

Techniques fondamentales...

Aujourd'hui, toutes les méthodes modernes de conception tendent à favoriser l'utilisateur et surtout la mise en empathie avec lui. Ce principe de mise en empathie est l'étape initiale et la clé de voûte du design thinking, une approche qui a fait ses preuves aujourd'hui. Prendre conscience des difficultés éprouvées et réaliser que l'on peut, en améliorant simplement les outils, soulager de façon concrète les personnes.

On distingue généralement quatre grandes catégories de déficiences pouvant occasionner un handicap : les déficiences visuelles, auditives, motrices et cognitives. À cela s'ajoutent les maladies invalidantes et certains troubles liés au mental, à une surcharge ou la fatigue intellectuelle : burn-out, migraines, épilepsie. Dans ces situations, un écran présentant trop d'informations, trop de couleurs, trop de visuels... pourra à lui seul occasionner un handicap. Une des premières mesures pour permettre une meilleure accessibilité est d'alléger la quantité d'informations... Et de faire en sorte que les écrans soient épurés et les contenus centrés sur la tâche à accomplir. Dans le cas des non-voyants utilisant un lecteur d'écran, le travail est sensiblement différent car l'individu doit se représenter mentalement l'architecture des informations. Se mettre à leur place en utilisant des logiciels comme NVDA pour « désactiver » le visuel et s'efforcer d'atteindre malgré tout l'objectif est une expérience très révélatrice. Combinés à la recherche terrain et aux tests utilisateur, cet effort de prise de conscience est crucial pour mieux comprendre la réalité du handicap. Et ainsi proposer une remédiation adaptée.

En pratique...

L'accessibilité numérique, un sujet d'actualité. Les entreprises réclament de plus en plus de formations pour rendre leurs outils accessibles. Elles font aussi régulièrement appel aux référentiels d'accessibilité mis à leur disposition dans le cadre d'un projet web : W3C, WAI-ARIA, Opquast...

L'accessibilité numérique (suite et fin)

Quand on ne travaille pas dans le domaine du web, on peut s'approprier d'autres outils tels que les lecteurs d'écran (JAWS, NVDA, VoiceOver...), pour simuler l'interaction avec son produit et se mettre à la place d'une personne souffrant de déficience visuelle. Le mieux étant d'opter pour une démarche de « recherche utilisateur », en menant par exemple des entretiens de terrain ou en pratiquant la technique d'observation dite du « shadowing » : suivre les personnes en situation de handicap dans leur quotidien afin de se rendre compte de leurs difficultés, noter les impasses ou les contournements, ce qui peut aider... Et surtout, faire des tests utilisateur. L'objectif étant d'améliorer l'accessibilité du produit pour son usage réel, donc dans des conditions aussi réalistes que possible.

Tous concernés...

Ces quelques lignes nous montrent l'importance et le sens que prend l'accessibilité numérique. Aucun projet ne devrait ignorer ce principe du « bien vivre ensemble », au risque d'abandonner toute une frange de la population sur le bord de l'autoroute numérique. Ne jamais abandonner c'est gagner !

Casse-tête du mille-feuille administratif

Par Jean-Michel Clerget

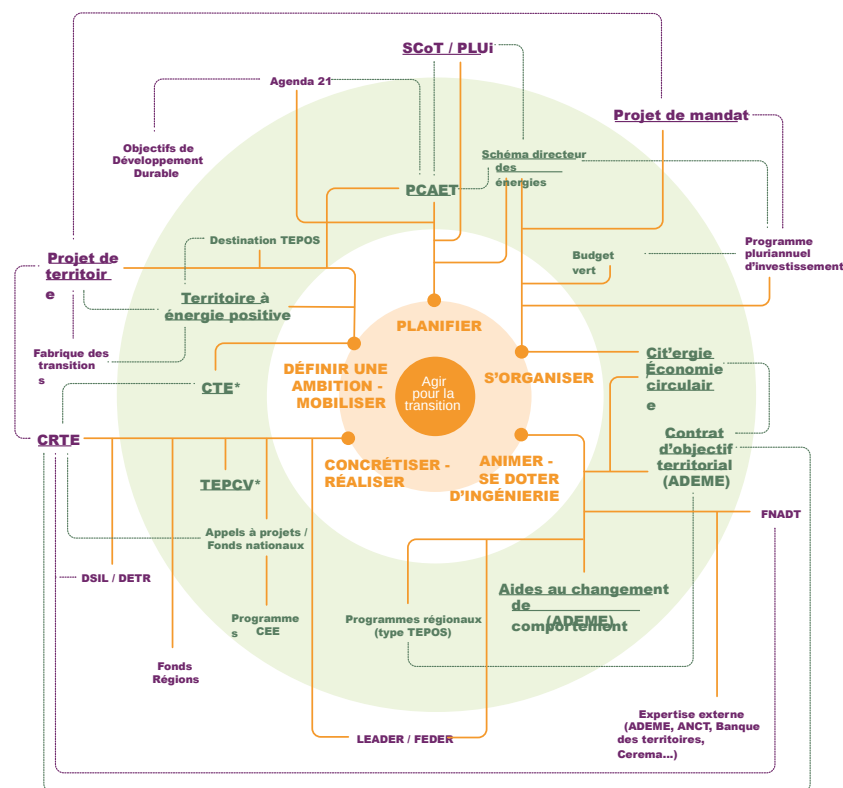


Schéma des dispositifs au service de l'action pour la transition - Source : CLER, 2021

Mon propos ici ne sera pas de tenter de vous expliquer la teneur du schéma ci-contre ; il n'aura d'autre souci que de vous sensibiliser à la complexité à laquelle doivent s'attaquer les personnes en charge de trouver sur notre territoire les aides pouvant permettre de faire face à la transition climatique. Malgré sa complexité, je suis certain qu'il manque déjà à ce schéma de nouveaux dispositifs ayant fleuri depuis son établissement... car cela change quasiment chaque jour.

Et après cela on ne s'étonnera plus de voir nos collectivités devoir faire appel à des bureaux d'étude pour débrouiller cette complexité !

Ne serait-il pas plus sage et plus utile de faire plus simple ? De retirer quelques éléments à ce « mille-feuilles » ?

Quant à nous, pauvres membres du Conseil de Développement, aurons-nous la chance et les moyens de nous adjoindre les compétences nécessaires afin de mieux appréhender et bénéficier de cette mécanique complexe pour le plus grand bien de notre territoire et de ses habitants ? Nous l'espérons bien sincèrement... et cherchons la solution en sollicitant en priorité le partage des connaissances avec des techniciens de nos collectivités locales. Qu'ils en soient remerciés.

Dernières nouvelles de nos activités...

Commission

Jeunes

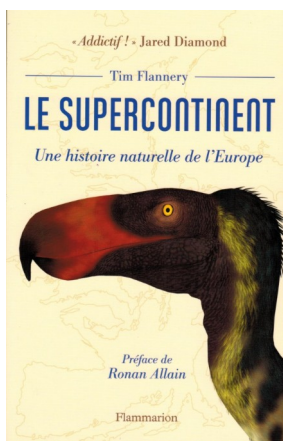
Nous vous avons communiqué les conclusions de nos deux premières réunions sur les principales attentes de notre jeunesse rurale : difficulté de se véhiculer sur le territoire lorsqu'on ne dispose pas de parents motorisés et disponibles – quasi obligation de quitter le territoire pour se former au-delà du bac. Les membres de la commission se sont réparti le travail d'enquête afin de poursuivre les investigations sur ces deux thèmes. Première difficulté : manque d'information sur les solutions déjà en place, et ce, principalement en matière de transport. Première étape : prendre contact avec la région Grand-Est et les Communautés de Communes (en fait à ce jour, seule la CCSMS a déjà pris en charge cette responsabilité) afin de recueillir l'information auprès des agents en charge de ce thème. Côté formation post-bac, prise de contact également avec les différents services collectant les besoins des entreprises du territoire... sans oublier d'évaluer également les nouvelles opportunités offertes aux jeunes auto-entrepreneurs, en particulier dans le domaine du numérique.

Nos échanges mettent en évidence les difficultés d'établir des bilans de situation tant il y a de multiples acteurs et trop peu de coordination entre eux. La commission va tenter de contacter les interlocuteurs des principales démarches traitant de parentalité et d'expression de la jeunesse sur notre territoire afin d'organiser un travail partagé.

Conférences sur la Biodiversité

Dans le cadre des entretiens de la biodiversité organisés par le Parc de Sainte-Croix et la région Grand-Est, l'équipe du Codev a animé le débat d'ouverture lors de la visioconférence du mercredi Ethique intitulée « Repenser nos relations et expériences de la nature » ; grand merci à Anne-Caroline Prévot, directrice de recherche au CNRS qui nous a fait bénéficier de ses connaissances dans ce domaine ainsi qu'au trois « témoins » qui sont intervenus afin d'enrichir le débat. Grâce à eux et à l'orchestration parfaite de Philippe, les échanges durant les 2 heures passées ensemble ont été riches et de grande qualité.

Quelques idées de lecture...



Sorti en Australie en 2018, repris en 2019 par les éditions Flammarion, cet ouvrage d'une érudition étonnante émane d'un Australien tombé amoureux de notre continent.

Vous vous êtes souvent questionné sur les liens entre préhistoire et protohistoire, entre le continent primitif et la dérive des continents, entre les épisodes climatiques et la géographie de notre continent variant selon le niveau des océans.

Voici l'ouvrage clef pour se réconcilier avec le passé foisonnant de notre supercontinent, avec la notion d'évolution, avec la « sortie d'Afrique » par sa remise en perspectives lointaines. Et mieux appréhender la portée des modifications climatiques brutales que nous vivons dans l'anthropocène, notre période.

Pour entièrement découvrir les échanges multiples de la grande faune entre continents, échanges marqués par de fréquents et surprenants allers-retours.

Puis comment les hominidés ont colonisé la planète, par d'étranges vagues contraires, les liens préhistoriques avérés entre hommes de Néanderthal et hommes modernes, les effets de ces colonisations humaines sur la grande faune européenne. Enfin, l'évolution antique, médiévale, moderne et tout à fait contemporaine de la grande faune européenne, à l'image du retour spontané et tout à fait inattendu du loup après des siècles d'une lutte acharnée contre cet animal craint et détesté. Pour finir par une superbe pirouette prospective que l'ensemble de l'ouvrage permet de trouver plausible. Et même vraisemblable !

Un ouvrage de 400 pages, d'une lecture aisée, surprenante, passionnante.

A déguster.